

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 154

Représenté(s) : 27

Votant(s) : 181

Excusé(s) : 13

Absent(s) : 12

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS**

SEANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le mercredi 27 mars 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du jeudi 21 mars 2024, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Franck ASSELIN, M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Maryline BAILLY, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Cécile CONREAU, M. Christophe CORBEAUX, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, Mme Touria DOUAH, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Régis FRANQUE, M. Claude GACHET, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Serge HIET, M. Alain HIRAUT, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. André LEMAIRE, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, M. Denis LHOTELAIN, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAU, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Marie ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), M. Yves BAUDIN (suppléant de M. Marcel BENCIVENGO), M. Stéphane BLAISE (suppléant de M. Jean LETISSIER), Mme Marie-Annick DEMESSENCE (suppléant de M. Dominique POTAR)

Étaient représenté-e-s :

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. François BARONNET a donné pouvoir à Philippe CHARDONNET, M. Vincent BENNEZON a donné pouvoir à Jacqueline LOPATA, M. Denis BOUDVILLE a donné pouvoir à Serge HIET, M. Conrad CHER a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, M. Bruno COCHEMÉ a donné pouvoir à Laurence DEPLAINE, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Laure MILLER, M. Thomas DUBOIS a donné pouvoir à Patrice BARRIER, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Jean-Pierre FORTUNÉ a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, Mme Audrey GARDEBLEA a donné pouvoir à Jean MARX, M. Pascal HARLAUT a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, M. Didier HENRIET a donné pouvoir à Marie-Hélène BASTOGNE, M. Michel HUTASSE a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. Franck JACQUET a donné pouvoir à Martine JOLLY, M. Pascal LABELLE a donné pouvoir à Charles GERMAIN, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Edouard BARON, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à Nadine POULAIN, M. Claude PIQUARD a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, M. Jean-Marc ROZE a donné pouvoir à Marie ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Caroline BARRÉ, M. Jean-Luc SENE a donné pouvoir à Evelyne QUENTIN, Mme Armelle SIMON a donné pouvoir à Michel SUPPLY, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN

Étaient excusé-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, Mme Nathalie BELAMY, M. Romain BONHOMME, M. Alain DE CEULENEER, M. Jean-Luc DUBOIS, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA

Étaient absent-e-s :

M. Nicolas CARNOYE, M. Jacky CHOPIN, M. Frédéric DECHAMPS, M. Cyrille DUTERNE, M. Damien GIRARD, Mme Patricia GRAIN, M. Dominique HENIN, M. Pierre LHOTTE, M. Frédéric MASSONOT, Mme Orélie MINGOLLA, M. Patrice MOREL, Mme Marie-Noëlle RAINON

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, M. Sébastien DOLÉ, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Serge HIET, M. Franck JACQUET, M. Thierry JOBART, M. Jean MICHEL, M. Arnaud NININ, M. Dimitri OUDIN, Mme Sylvie PORET, M. Germain RENARD, Mme Marie-Inès ROMELLE, Mme Catherine VAUTRIN, M. Bernard WEILER

Secrétaire : Franck NOEL

Vice Secrétaire : Nathalie MIRAVETE

Votes :

Pour : 161 Contre : 0 Abstention : 1

**COMMUNES DE POMACLE, BAZANCOURT ET BOULT-SUR-SUIPPE
DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION SUR LE PROJET DE DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISMES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et suivants, L.300-2,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Pomacle, Bazancourt et Boulton-sur-Suippe,

Vu sa délibération n°CC-2022-273 du 15 décembre 2022 définissant les objectifs et les modalités de la concertation en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « zone de bioéconomie du Grand Reims »,

Considérant que le projet de ZAC nécessite une procédure de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme,

Considérant que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est soumise à évaluation environnementale et qu'elle doit, par conséquent, faire l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu le passage en Conférence de territoire Vallée de la Suippe

Vu le passage en Conférence de territoire Beine Bourgogne,

Vu l'avis du bureau communautaire du mercredi 20 mars 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les objectifs tels que définis pour le projet de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Pomacle, Bazancourt et Boulton-sur-Suippe et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims et de poursuivre les études préalables,

d'organiser une procédure de concertation du public, conformément à l'article L.103-2 du Code de

l'Urbanisme, selon les modalités suivantes :

- l'information du public par publication dans la presse, affichage, plaquettes de présentation,
- la mise à disposition d'un dossier de concertation, aux Mairies de Pomacle, de Bazancourt et de Boult-sur-Suipe et à l'Hôtel de la Communauté urbaine du Grand Reims, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- l'organisation d'au moins une réunion publique, en y associant les partenaires publics et privés du projet,
- l'association et la consultation des conseils municipaux de Pomacle, Bazancourt, Boult-sur-Suipe,
- l'actualisation du site Internet de la Communauté urbaine du Grand Reims avec une page dédiée au projet de ZAC « Zone de bioéconomie du Grand Reims » comprenant les éléments relatifs à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme susvisés et intégrant le dépôt d'observations numériques,

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme susvisés et fera l'objet d'un bilan conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et actes nécessaires à la mise en œuvre de la concertation préalable au projet de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des PLU de Pomacle, Bazancourt et Boult-sur-Suipe et du SCoT du Grand Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
Franck NOEL

Le Vice-Secrétaire
Nathalie MIRAVETE



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/04/2024 à 10h28
Référence de l'AR : 051-200067213-20240327-203253-DE
Publié le 02/04/2024 ; Rendu exécutoire le 02/04/2024

